

## TEXTES PARUS AU *JOURNAL OFFICIEL*

■ *Journal officiel* du 26 mars 2010

### **Décret du 25 mars 2010 portant nomination d'un directeur d'administration centrale - M. Andrieu (Thomas)**

NOR : MTSX1008385D

Le Président de la République,

Sur le rapport du Premier ministre et du ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique,

Vu l'article 13 de la Constitution ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 85-779 du 24 juillet 1985 portant application de l'article 25 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée fixant les emplois supérieurs pour lesquels la nomination est laissée à la décision du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2008-1413 du 22 décembre 2008 relatif à la direction générale de l'administration et de la fonction publique ;

Le conseil des ministres entendu,

Décète :

Art. 1<sup>er</sup>. – M. Thomas Andrieu, maître des requêtes au Conseil d'Etat, est nommé directeur, adjoint au directeur général de l'administration et de la fonction publique.

Art. 2. – Le Premier ministre et le ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique sont responsables, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 25 mars 2010.

NICOLAS SARKOZY

Par le Président de la République :

*Le Premier ministre,*

FRANÇOIS FILLON

*Le ministre du travail, de la solidarité  
et de la fonction publique,*

ERIC WOERTH